

**NOTRE ENTREPRISE EST
ADHÉRENTE À LA COOPÉRATIVE
ACCÈS AUX SERVICES À LA PERSONNE**

QUELS AVANTAGES POUR NOS CLIENTS PARTICULIERS ?

Accès SAP est une Coopérative agréée regroupant des professionnels du service à la personne réunis par la volonté de partager leur savoir faire et de vous faire bénéficier d'un abattement fiscal de 50%. Depuis 2005, la loi Borloo permet à toutes entreprises agréée délivrant des services à la personne de faire bénéficier à ses clients d'avantages fiscaux.

Vous bénéficierez de 50% de réduction d'impôts sur nos prestations réalisées à votre domicile.

La coopérative vous fera parvenir un justificatif fiscal en début d'année afin que vous puissiez l'ajouter à votre déclaration annuelle.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOUS POUVEZ :

- Vous connecter sur le site internet www.acces-sap.fr
- Joindre la coopérative par téléphone au 0805 626 022 (appel gratuit)



Contactez-nous au 0805 626 022 (APPEL GRATUIT)
www.acces-sap.fr

Agrément National
N/260811/F/075/S/149